



Rémunération 2026

la CFE-CGC vous explique !

Comme tous les ans, les éléments supplémentaires de salaire sont répartis en plusieurs étapes. Ces éléments sont déterminés par des accords : **NAO** - Négociation Annuelle Obligatoire, **Participation** et **Intéressement**. Et cette année grâce à la **CFE-CGC**, s'ouvre une opération d'**actionnariat**.

MARS

- RVI des Cadres
- Prime d'ancienneté des OETAM (1)

AVRIL

- Intéressement
- Participation
- Actionnariat (30 avril au 19 mai)*

MAI

- Augmentation Générale - AG et Individuelle - AI

Rémunération Variable Individuelle

Taux de 6% de F11 à G13, 8% pour G14, et 10% pour H15.



La **CFE-CGC** a obtenu qu'en cas de changement de poste avec une classification inférieure, le **taux de RVI ne change pas**

Objectifs Collectifs	60 %
Objectifs Individuels	40 %

(1) Depuis le nouvel accord d'entreprise de Février 2025, la prime d'ancienneté des OETAM débute à 3% à partir de 3 ans dans l'entreprise et augmente de 1% par an, à la date anniversaire d'embauche jusqu'à 18%.

* Bulletin d'option Intéressement / participation du 30 Avril au 19 Mai 2026

- Versement de tout ou partie des **primes** sur votre compte bancaire
- **PEG** avec abondement de 100% jusqu'à 400€
- **PERCOL** avec abondement de 100% jusqu'à 400€
- **Actionnariat**

Augmentation Générale - AG (rétroactive au 1er Janvier) , Augmentation Individuelle - AI (rétroactive ou non),

OETAM :

- AG de 500€
- AI 1,6% de la masse salariale OETAM

Cadres F11/F12 :

- AG de 350€
- AI 2% de la masse salariale Cadres F11/F12

Cadres à partir de G13 :

- Pas d'AG
- AI 2,5% de la masse salariale Cadres

**Une question, un renseignement,
contactez vos représentants CFE-CGC**



CFE-CGC NAVAL GROUP

- Olivier TEISSEIRE +33(0)6 98 47 54 12
- Samuel MOINAUX +33(0)6 74 00 02 22
- Véronique BACHELET +33 (0)6 16 42 63 49
- Anne-Cécile DESCHAMPS +33 (0)6 32 36 37 42

J'adhère

